



TELETRAVAIL et DEVELOPPEMENT DURABLE

Le télétravail n'a pas été pris en considération par le Grenelle de l'Environnement ... dommage quand dans la plupart des autres pays (USA, Canada, Japon, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie etc) les pouvoirs publics ont mis en avant le télétravail comme l'une des actions les plus significatives pour réduire les émissions de CO². Mais ce n'est pas le seul atout du télétravail.

Pour mémoire, le récent rapport d'Eric Besson « France Numérique 2012 » fait le constat qu'une faible part de la population active se trouve aujourd'hui concernée par ce mode de travail. Les télétravailleurs se situent en France autour de 7 % de la population active alors qu'ils sont en moyenne :

- 13 % en Europe
- 25 % aux Etats-Unis

La France se situe donc dans le peloton de queue, aussi bien au niveau européen que dans le reste du monde ... (les raisons de ce retard sont multiples).

Depuis quelques années, les grands pays industrialisés ont lancé des programmes d'étude et de recherche pour réfléchir au télétravail sous trois grands axes du développement durable :

- L'augmentation du taux d'emploi
- La décongestion urbaine
- La réduction du taux de pollution.

Ces études se rejoignent pour mettre en avant des gains importants générés par le télétravail sur ces trois axes.

Par exemple : les économies calculées pour un million de télétravailleurs à domicile pour un seul jour par semaine sont déjà conséquentes : elles se chiffrent, selon une étude canadienne, en millions de tonnes de CO², en millions de litres de carburants économisés et en millions d'heures économisées sur les temps de trajet et donc sur la congestion des centres urbains.

En France les trajets domicile-travail représentent :

- 17,7 millions de français qui se déplacent pour se rendre sur leur lieu de travail, tout mode de transport confondu
- 52 km / jour en moyenne
- Soit un total de 917 millions de km
- Plus de 6 fois la distance Terre-Soleil !!

Concernant les transports, il serait peut être bon de se demander si la « prime transport » instaurée à compter du 01/01/09 (décret à paraître) est bien la meilleure (seule ?) solution.

Lorsque cela est possible, pourquoi ne pas inciter les entreprises et les salariés à instaurer par exemple 1 jour de télétravail par semaine. Le bénéfice :

- Réduction des coûts de transport
- Qualité de vie accrue
- Et en plus c'est bon pour la planète !!

Mais la réduction des transports n'est pas le seul poste à considérer.

En Europe, et compte tenu de leur taux d'utilisation actuel, nos bureaux sont responsables d'un excès de 1,186 millions de tonnes de dioxyde de carbone et l'utilisation de locaux pour bureau est responsable d'environ 40 % des émissions de carbone (chauffage, éclairage, air conditionné de vastes bureaux ouverts et inutilisés).

Il suffirait de modifier les conventions et les habitudes actuelles en faisant passer les cinq jours de présence au bureau à quatre pour réduire ces émissions de carbone de près de 5 %.

En fait, les bureaux ne sont utilisés efficacement qu'environ 30 % du temps (!!).

Je viens d'évoquer le côté environnemental mais les autres piliers du développement durable, le social (sociétal) et l'économique ne sont pas en reste et le télétravail participe à leur prise en compte (ces sujets feront l'objet d'un autre volet).

Bien évidemment, le télétravail n'est pas le remède à tous les maux mais c'est une piste sérieuse à explorer, notamment pour :

- l'environnement
- la qualité de vie
- le développement des territoires

Je vais terminer par une note pessimiste et une optimiste.

La note pessimiste :

Fin Octobre 2008, une nouvelle proposition de loi pour favoriser le télétravail a été déposée. Cependant le texte se coupe de toute réalité avec les besoins des entreprises et ne prend en compte ni l'existence des télétravailleurs indépendants ni le développement durable ...

(Une pétition est ouverte à ce sujet sur le site : Zevillage.net).

La note optimiste :

Le rapport Besson « France Numérique 2012 » comporte un volet consacré au télétravail (il était temps !).

Je cite :

*« L'économie de l'internet fait émerger de nouveaux modes d'organisation du travail. Porté par les technologies de l'information, le **télétravail devrait être l'un des phénomènes majeurs de ce début de siècle** ».*

Espérons que les pouvoirs publics prendront effectivement les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre (mais compte tenu de la nouvelle proposition de loi, on peut en douter).

Modifier les mentalités est sans doute ce qui est le plus difficile. C'est pourtant la voie qui doit être choisie afin d'accompagner ce mouvement (inéluçtable ?).

Isabelle DEVILLE – janvier 2009

Sources :

- Etude CITICA pour le compte de la DIACT – étude réalisée sur la base de documents et études rédigés entre l'an 2000 et 2006.
- Etude du groupe Regus menée conjointement par la Durham Business School et JBA – « Travaillons-nous de manière durable » - juin 2008).